



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090155

N/REF : 12/06/2024 10H10 C:022664 I:17766
V/REF : E36724
V/Email reçu le Mercredi 12/06/2024 à 10H10

ALLIADE HABITAT
Territoire Ouest
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-129
IMMEUBLE : MINGUETTES 2
2/4/6/8/10, AV.DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

Dardilly, le 17 Septembre 2024

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 2 AV DIV LECLERC - LOGEMENT M CLEMENT TEL 06 20608270 OU
04 78706250 OU 06 20391528 AU 2EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR CAR LA LOCATAIRE INDIQUE NE PLUS AVOIR D ELECTRICITE CHEZ
ELLE - ELLE A CONTACTER EDF QUI LUI DIT QUE C EST SUREMENT LE
DIFFERENTIEL - TABLEAU REMPLACER LE 29/05 REF 16052024 1637

Donneur d'ordre : Mme N. MAGNARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 12/06 A 10H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR CLEMENT AU 2EME ETAGE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT
RECHERCHE DE PANNE SUITE A UNE ABSENCE D'ELECTRICITE DANS LA SALLE DE
BAIN DU LOGEMENT
CONTROLE DES ECLAIRAGES ET APPAREILLAGES
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE LES MURS ETAIENT IMBIBES D'EAU
PREVOIR DE RETIRER LES FILS ENTRE L'APPLIQUE DE LA SALLE DE BAIN ET LE
CENTRE DES WC UNE FOIS LA FUITE REPARÉE.

LE 24/07 A 07H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR CLEMENT AU 2EME ETAGE
RETIRAGE DE L'ALIMENTATION 1,5 ENTRE L'APPLIQUE DE LA SALLE DE BAIN ET
LE CENTRE DES WC
REMISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 31/07/24 à 16H54 Mme N. MAGNARD



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090155

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10		32,10
1,50	EL1200-H.MO Recherche panne/contrôle	1	35,20		52,80
1,00	EL1200-H.MO Tirage alim. cablage et conn	50	35,20		35,20
24,00	EL0120-Rempl.Conducteur élec 1,5mm circu	50	1,03		24,72
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	50	32,10		32,10
TOTAL H.T.					176,92
T.V.A. a 10,00%					17,69
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>194,61</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E36724
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

173, Av. Jean Jaurès
69364 LYON CEDEX 07
Emetteur : M. Amir JEBARI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

1208- k/c.

Prestation

Régul E21614, Prestation à réaliser pour le 12/08/2024

FORFAIT DEPLACEMENT (EL0010) 2,00 U CNDTEUR ELEC 1,5MM2 PCM (EL0120) 24,00 ML 1,03 24,72 ELF.
MAIN D'OEUVRE (EL1200) 1,00 U 35,20 ELF. MAIN D'OEUVRE (EL1200) 1,50 U 52,80 UG 008176

(VENISSIEUX Division(0129 - 20 - 01)
2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
190 - ELECTRICITE	176,92	1,00 U	176,92	10,00%
2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC 69200 VENISSIEUX				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	176,92 €
Total TVA	10,00% 17,69 €
Total TTC	194,61 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR